

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

École d'Agriculture de l'Assomption



JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON.

Si la guerre est, la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1. PAR AN. Editeur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX. PARAIT TOUS LES JEUDIS

SOMMAIRE

Causerie agricole : Hygiène vétérinaire (Suite).—Précautions à prendre dans l'emploi des aliments pour les animaux.—Usage du vert chez les animaux.

Revue de la Semaine : La France ne peut guère espérer reconquérir la paix, la prospérité du passé, le haut rang qu'elle occupait jadis, tant qu'elle ne sera pas revenue à ses anciens foyers.—Détails sur la naissance du comte de Chambord.—Péroration en Allemagne.—Voyage de Guillaume Ier en Italie.—Ce que deviendront les Italiens, s'ils ne restituent pas au Pape son trône et ses États.—Ouverture du Parlement Provincial, le 4 novembre prochain.

Sujets divers : Les incendies dans les campagnes.—Rapport de l'Hon. Ministre de l'Agriculture du Canada.—Achat de provisions par les cultivateurs.—Qualité de la viande, suivant les différentes parties de l'animal dont elles proviennent.

Petite Chronique : L'apiculture dans la Province de Québec.—Appel à la Reine sur la question de la loi des écoles du Nouveau-Brunswick.—La mort de M. Doutra, Guibord, sera transporté au cimetière catholique le 18 novembre.

Recettes : Fein de cheminée.—Moyen de se préserver des maladies contagieuses.

CAUSERIE AGRICOLE

HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE (Suite).

Précautions dans l'emploi des aliments (Suite).—Lorsque la nourriture des animaux consiste en fruits et en racines, leur usage peut exposer à des inconvénients. Si, par exemple, il arrive quelquefois qu'au lieu de se rendre directement à l'estomac, ils s'arrêtent dans un point de l'œsophage qui y conduit, causent de l'irritation, de l'inflammation et même la suffocation. Les cultivateurs éviteront toujours cet incon-

véniement si, avant de les leur donner, ils ont soin de les couper : ainsi divisés, les fruits et les racines se triturent mieux dans la bouche, s'imprègnent pendant le séjour qu'ils y font de la salive, qui, comme on sait, favorise l'action de la digestion. Le bon effet de cette nourriture est encore plus marqué, si, après les avoir fait cuire, on les administre avant qu'ils soient entièrement refroidis.

On se trompe en croyant que les racines, revêtues de leur peau et dans leur état d'intégrité, sont plus aqueuses après qu'avant leur cuisson. L'eau de végétation, au contraire, qui constitue ces parties de plantes, se réunit par l'action du calorique avec les autres principes, s'y combine et acquiert la propriété nutritive. Il en est de même des substances sèches : l'eau qu'elles absorbent pendant la cuisson devient également alimentaire.

Usage des pommes de terre pour les animaux.—Tous les animaux s'incommodent indistinctement de ces racines ; elles peuvent remplacer tous les autres végétaux alimentaires, crues ou cuites, selon les ressources locales, en observant les précautions de les deviser dans le premier cas, et d'attendre dans le second qu'elles soient un peu refroidies ; de régler la quantité qu'on en donne sur la force, l'âge et la constitution du sujet ; d'y ajouter du fourrage ou des grains, car, comme nous l'avons dit, l'usage d'une seule et même espèce d'aliment n'aiguillonne pas l'appétit ; les mélanges plaisent à tous les êtres ; ils redoutent la fatigante uniformité.

Certains agronomes se sont amusés, par des expériences directes, que les pommes de terre cuites nourrissent mieux les vaches, et leur font donner et de meilleur lait et plus de lait. Un quarteron de ces pommes de terre remplace, suivant M. Déloy, 33 livres de regain.

15 à 18 livres environ de pommes de terre, par jour, indépendamment du foin que l'on jette toujours dans la râtelier, nourrit très-bien les bœufs destinés à la boucherie; il en faut un peu moins pour les vaches, qui alors donnent du lait en abondance; cette nourriture soutient également les chevaux à la charrue, dès qu'ils en contractent l'habitude; ils frappent du pied des qu'ils voient arriver le panier qui contient les pommes de terre; cette nourriture est propre aussi aux moutons à l'engrais; elle profite beaucoup aux cochons et aux oiseaux de basse-cour.

Quel bénéfice le cultivateur retirerait des pommes de terre, s'il pouvait se déterminer à consacrer annuellement à leur culture deux pièces de terre les plus voisines de son habitation, d'une étendue proportionnée, l'une pour les besoins de la famille, et l'autre à l'usage du bétail, ayant soin de choisir les meilleurs espèces, et d'en changer la semence de temps à autre, afin qu'il n'y ait point de dégénération dans l'espèce. On ne verrait plus tant de terrains inutiles ou stériles, parce qu'ils ne sont pas suffisamment fumés ou travaillés.

Il serait à souhaiter que partout on pût arroser d'un peu d'eau salée les pommes de terre près d'être administrées aux bestiaux; elles auraient plus de goût, deviendraient une nourriture moins délayante, une substance moins réchauffante, surtout si on les associait avec d'autres racines, non seulement à cause de la surabondance d'eau qui constitue les premières, mais encore parce que les mélanges plaisent à tous les êtres; les turneps ou gros navets en rendront la nourriture plus consistante, et la betterave à vaches plus savoureuse.

On a remarqué que les animaux qui commencent l'usage des pommes de terre sientent plus liquide qu'à l'ordinaire. Cet inconvénient, qui cesse bientôt d'en être un, se manifeste également lors de la transition du fourrage sec au fourrage vert. Une observation importante, faite par tous les cultivateurs qui ont nourri leurs bestiaux avec les racines, c'est que ceux de ces animaux qui font des crottins naturellement secs et brûlants rendent de excréments visqueux et glutineux, semblables en quelque façon à ceux des vaches de manière que le sol léger qui procurerait au bétail une excellente nourriture recevrait en échange la nature d'engrais qui lui convient le mieux pour produire de bonnes qualités de légumes.

Pour les racines potagères, il n'y en a point qui soit susceptible d'être autant de ressources et de profit que la pomme de terre; elle conserve dans leur ombonpoint les bestiaux qui s'en nourrissent et rend leur fumier plus propre à l'amendement des terres. Avec cette denrée, les fermiers trouveront dans leurs fouds les plus médieuses l'avantage de faire des élèves pendant l'été, et, l'hiver, d'entretenir un grand nombre de bestiaux.

Le petit cultivateur, à son tour, fera rapporter à son faible héritage de quoi nourrir sa famille, sa vache, son cochon, sa volaille. Jamais cette culture ne pourra devenir préjudiciable à celle des grains, quand bien même l'une et l'autre seraient également abondantes. La pomme de terre, en un mot, est un aliment local qui diminuera la consommation des grains dans les campagnes, et fera disparaître ces fléaux des grandes populations, le monopole, l'accaparement et la famine.

Epoque à laquelle il convient d'utiliser les racines.— On pourrait commencer à jouir des racines dès la fin de septembre ou au commencement d'octobre, surtout si le fourrage était rare, parce que, dans leur nombre, il y en a de hâtives et de tardives; commencer d'abord celles qui sont

sensibles au froid, telles que la pomme de terre et finir par le navet de Suède; plante qui brave la gelée. Il est possible que les animaux qui ne sont pas encore familiarisés avec les racines, montrent de la répugnance à les manger; mais on les habitue insensiblement à cette nourriture, en ne leur administrant, dans le commencement, que bouillies dans de l'eau, et mélangées avec un peu de son, de foin, etc. Le grand point pour les animaux qu'on engraisse, c'est de leur donner peu à la fois, pour les exciter à manger plus qu'ils ne le feraient, si on leur en donnait des quantités considérables.

Les racines s'administrent ordinairement quatre fois le jour aux bestiaux: le matin, à midi, à cinq heures et à neuf heures du soir; cette dernière ration doit être plus forte. Lorsqu'on approche du terme de l'engrais avec des racines il faudrait, avant de les livrer aux bouchers, les soumettre une quinzaine de jours à l'usage du foin ou quelque autre farineuse, par intervalle, afin de rendre leur graisse plus ferme et leur chair plus succulente, surtout quand les racines appartiennent à la famille des choux ou à celles qui ont un moutant propre à communiquer un mauvais goût à la viande.

Usage du vert.— C'est la nourriture fraîche herbacée du printemps qu'on donne habituellement pendant une partie de l'année aux animaux, ou qu'ils prennent à la pâture, ou bien c'est un aliment médicamenteux auquel on les assujettit passagèrement.

Les jeunes chevaux, fatigués par un travail trop considérable, à la suite des fièvres inflammatoires, lorsqu'ils sont dégoutés ou qu'ils maigrissent sans cause apparente, trouvent dans le vert un véritable remède, également efficace pendant le traitement d'une foule de maladies chroniques; il flatte le goût des animaux qui en ont essayé; il est pour eux ce que le lait, les fruits rouges, le suu dépuré des plantes sont pour l'homme; il entretient pendant toute la durée de son usage le ventre libre, donne au poil son éclat, en un mot, l'invisible transpiration, de manière que souvent un mois après ce régime, ils ne sont plus reconnaissables.

Mais autant l'usage du vert est salutaire dans tous ces cas, autant il est préjudiciable aux animaux vieux, et même, quelque soit leur âge, à ceux qui sont affectés de maladies, résultant du relâchement des solides et de la décomposition des fluides; il arrive souvent que, ainsi que tous les remèdes, il a besoin d'être aidé dans ses effets, et que quelquefois on a négligé certaines précautions d'où dépendait la réussite.

On fait prendre le vert sur pied dans la prairie même, ou on le donne à l'étable: dans l'un et l'autre cas, il importe d'y disposer les animaux, en ne leur donnant qu'avec les précautions citées, d'abord mélangées avec le foin et un peu de grains; si c'est dans l'herbage même qu'ils sont mis au vert, il faut les y conduire et les rentrer pendant huit jours; en retardant tous les jours un peu jusqu'à ce qu'ils soient accoutumés à la fraîcheur des nuits; pour les vaches il est plus sage et plus économique de leur donner le vert à l'étable pendant le premier mois, selon la cause qui on a déterminé l'usage. Comme il est essentiel qu'il renferme autant d'eau que la nature des plantes le comporte, on doit le faucher, s'il appartient à la famille des graminées, avant que l'épi soit sorti du fourreau, parce qu'alors l'herbe serait trop substantielle, trop nourrissante et provoquerait la fourbure; il faut alors la couper jeune et ne la donner qu'insensiblement par poignée pour soutenir leur appétit et prévenir leur goût.

Quelques cultivateurs s'opiniâtrent à vouloir saigner les bestiaux avant de les mettre au vert, rien n'est plus abusif;

il en est de cette pratique routinière, comme de celle de nos praticiens qui sont dans l'habitude de purger constamment les malades auxquels ils ordonnent l'usage du lait, des eaux minérales et des sucres d'herbes ; or, il arrive souvent que ce moyen préparatoire, loin de produire l'effet qu'on en attend, dérange les fonctions de l'estomac, et empêche qu'on ne tire un parti avantageux du régime prescrit ; c'est absolument la même chose pour cette saignée de précaution. Il faudrait plutôt donner du sang à l'animal que de lui en tirer, puisqu'il s'agit de lui restituer des forces, à moins qu'il n'ait des tumeurs, ou qu'il ne s'agisse d'accumuler la graisse chez le bœuf, le mouton et le cochon destinés à la boucherie : cette évacuation faite à propos peut déterminer la cachexie graisseuse.

Nous en dirons autant de l'opinion qui a introduit l'usage des préparations antimoniales pour les chevaux au vert ; cet usage est parfaitement inutile, à moins que quelques maladies particulières n'en sollicitent l'emploi : lorsqu'ils paraissent dégoutés, quelques poudres de gentiane, ou d'une substance amère analogue, rétablissent l'appétit et les fonctions digestives.

Les plantes semées pour cet objet contribuent infiniment au succès du vert : c'est parmi les graminées et les légumineuses qu'il faut les choisir, en raison des animaux auxquels on les destine. L'orge qu'on sème en automne en certains endroits, pour la faire manger au printemps en vert, est fort utile aux vaches, surtout aux jeunes chevaux, lorsqu'ils ont été mis trop tôt à la nourriture sèche ; elle facilite singulièrement la dentition par le relâchement et l'humidité générale qu'il procure à toute la machine, et rend moins dangereux tous les accidents qui accompagnent et suivent la gourme, lorsque son emploi précède cette maladie ; mais tant que le vert d'orge est utile dans ce cas, autant il préjudicie aux autres animaux.

Un avantage inappréciable dont jouissent les animaux tout le temps qu'ils sont au vert, c'est de respirer le grand air, d'être dans l'état de nature, de ne prendre que l'exercice qu'ils veulent, de jouir d'une grande liberté dans tous leurs mouvements.

Mais en les remettant au régime sec, il faut observer les mêmes précautions : s'ils restaient un certain temps dans l'inaction, ils perdraient bientôt tout le fruit du vert ; si on les faisait passer tout à coup à un travail long et fatigant, ce serait un autre inconvénient ; il faut donc, dans les premiers jours qu'on fait sortir l'animal, le promener et le mettre un peu en haleine—(A continuer).

REVUE DE LA SEMAINE

Dans le coup d'œil que M. J. Chantrel jectait dernièrement sur la situation de l'Europe, il disait : " L'horizon se rembrunit de plus en plus. La question de l'Herzégovine, loin de se dénouer, se complique. L'insurrection est loin d'être vaincue ; la Serbie et le Monténégro paraissent si peu disposés à se tenir à l'écart de la lutte, que la Turquie se plaint vivement de leur attitude, et, pour achever de mettre les optimistes en déroute, voici que l'on croit remarquer un désaccord entre les grandes puissances qui se partageraient en deux camps : l'Angleterre, la France et la Russie d'un côté ; l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie de l'autre.

" Il n'y a point là de quoi se rassurer. L'insurrection de l'Herzégovine avait remis sur le tapis la question d'Orient ; la diplomatie, pendant quelques semaines, s'est crue assez forte pour l'ajourner encore une fois ; voilà qu'elle me-

nace d'aboutir à un immense conflit, même dans le monde occidental.

" Vraiment le vide produit par l'affaiblissement de la France est bien effrayant comme la France de 1820, cinq ans après la chute du premier Empire, faisant une autre figure que la France de 1875, cinq ans après la chute du second Empire, et comme, alors, son influence avait une autre efficacité pour maintenir la paix du monde.

" D'où vient la différence ? "

La différence vient d'une cause qu'il est bien facile d'indiquer ; c'est que la France n'était plus à la merci des parvenus qui s'occupent beaucoup plus de leurs intérêts personnels que ceux du pays. Louis XVIII était alors assis sur le trône des Bourbons, la Monarchie faisait son œuvre de réparation et de force ; à la paix intérieure il savait ajouter le respect des Etats voisins. Au besoin le poids de sa volonté comptait pour beaucoup dans l'équilibre européen.

Aujourd'hui la France, la vraie France monarchique et chrétienne ne se sent pas encore appuyée sur le roc solide de ses anciens rois, et les Etats de l'Europe n'ont jamais su faire de solide alliance qu'avec cette France là. Voilà pourquoi tout chancelle, tout lorsque même un honnête homme comme MacMahon veille sur ses destinées ; c'est Monseigneur le comte de Chambord dont nous avons déjà assez souvent entretenu nos lecteurs, mais dont nous aimons encore à parler aujourd'hui. Il semble que les difficultés des temps doivent nous faire penser à lui.

Il y avait cinquante ans le 29 septembre dernier la France et l'Europe entière accueillait avec des transports de joie indicible, la nouvelle de la naissance d'un fils de France, de celui qui s'appelle aujourd'hui le comte de Chambord. Il n'est pas sans intérêt pour nous, fils de cette France que nous ne saurions oublier, de savoir l'impression produite, en 1820, par la naissance du duc de Bordeaux (c'est le titre qu'il portait d'abord). C'est un leçon d'histoire qui a son importance. Nous donnerons le récit si attachant de la naissance du comte de Chambord que nous extrayons de l'excellente *Histoire de la Restauration*, par Alfred Vernet :

" On attendait en ce moment avec une vive anxiété les conches de madame la duchesse de Berry. Plusieurs tentatives, qu'on a vu, avaient été faites par les révolutionnaires exaltés pour empêcher l'enfant qu'elle portait dans son sein, et que le duc de Berry avait annoncé sur son lit de mort, de naître à terme.

" Le parti libéral, étranger à ces indignes tentatives, désirait cependant que la branche aînée des Bourbons ne se perpétuât pas dans un héritier, la branche d'Orléans lui convenait mieux ; en outre, il ne se dissimulait pas ce que la naissance d'un prince apporterait de force au gouvernement et aux royalistes.

" En revanche, dans toutes les parties de la France catholique et monarchique, on pria pour obtenir la naissance de celui qui devait porter le nom du duc de Bordeaux. Il y eut une inexprimable émotion à Paris, — et cette émotion devait se répandre dans la France entière, lorsque le 29 septembre 1820 à 5 heures du matin, on entendit retentir le canon au milieu des ombres de la nuit. Bien des cœurs battirent jusqu'au treizième coup, qui annonçait que les prières étaient exaucées, les espérances réalisées, et la nuit du 29 septembre formait la blessure que la nuit du 12 février avait laissé ouverte au cœur de l'antique famille de nos rois.

" Les personnes qui habitaient la rue du Rivoli, incomm-

plètement bâtie, la partie de la rue Saint-Honoré qui regardait le château, dont elle n'était séparée à cette époque par aucune construction, ou les quais devinrent l'événement. — Je retrace ici un souvenir personnel : en voyant, une heure avant le premier coup de canon, la façade de l'hôtel des gardes du corps, sur le quai d'Orsay, s'illuminer comme par enchantement au milieu des ténèbres. Mais ce qu'il faut retenir à jamais c'est la joie des familles, alors si nombreuses en France, qui sans intérêt et par un sentiment de fidélité traditionnelle, étaient dévouées à la Maison de Bourbon.

La naissance d'un prince destiné à perpétuer cette race auguste, si longtemps et si cruellement éprouvée, était un bonheur de famille pour ces fidèles serviteurs de la Monarchie, heureux de se réjouir avec les Bourbons après s'être si longtemps affligés avec eux et pour eux.

Ceux qui n'ont pas été témoins de ces scènes ne sauraient se faire une idée du spectacle qui présentait dans la matinée du 29 septembre, entre six et huit heures, la portion de la rue de Rivoli qui longe le pavillon Marsan.

C'était dans les appartements du premier étage que le duc de Bordeaux était né et de nombreuses personnes de tous les rangs, devant l'heure accoutumée de leur lever accoururent à la hâte; jeunes gens, jeunes femmes, vieillards, hommes dans la force de l'âge, avec l'aspir d'obtenir quelques détails, et, qui sait? peut-être d'apercevoir le royal enfant. Plus tard il y eut des fêtes officielles qui ressemblèrent à tous les fêtes de ce genre; mais dans cette matinée privilégiée, c'était vraiment la fête des cœurs.

Point d'acclamation dans la crainte d'effrayer la jeune mère ou le royal enfant; point d'étalage de sentiments, mais une effusion universelle, des détails demandés et donnés à voix basse, des larmes furtives, des mains serrées, des exclamations entrecoupées, des regards curieux et attendris interrogeant les croisées de l'appartement de Madame la duchesse de Berry. Ce jour-là, les inconnus se partageaient et les indifférents s'aimèrent. Il semblait que toute cette population n'avait qu'une âme, qu'un sentiment et qu'une idée.

La famille royale, qui était dans une véritable ivresse, voulut que tout le monde fut admis à partager sa joie. Madame la duchesse de Berry donna ordre, à six heures du matin, de laisser entrer tous les militaires présents, et plus de cinq cents soldats défilèrent devant l'enfant nouveau né. A six heures et demie, les portes s'ouvrirent pour toutes les personnes qui se présentèrent.

Avec cet instinct que Dieu a placé dans le cœur des mères, et qui vaut mieux que tous les calculs de la politique, Madame la duchesse de Berry sentait qu'il fallait attacher les sympathies publiques et privées à ce frère berceau où reposaient les espérances de sa race avec ses espérances maternelles. Toutes les démarches, toutes les paroles du Roi furent dans le même sens.

Vers une heure de l'après-midi, en revenant de la messe qu'il avait entendue à la chapelle du château, il se présenta entouré de sa famille au grand balcon ouvert sur le jardin de Tuilleries, et, salué à plusieurs reprises par les acclamations enthousiastes de la multitude qui remplissait le jardin, il fit signe qu'il voulait parler.

Le silence s'était peu à peu rétabli, il prononça d'une voix vibrante ces paroles qui, entendues par les premiers rangs de la foule, devaient le lendemain faire le tour de la France :

« Mes amis, votre joie centuple la mienne : un enfant nous est né; il sera un jour votre père, c'est alors qu'il,

vous aimera comme je vous aime, comme toute ma famille vous aime. »

Lorsque le Nonce vint féliciter le Roi au nom du corps diplomatique, il prononça la phrase suivante en montrant le duc de Bordeaux :

« Voici le plus grand bienfait que la Providence la plus favorable a daigné accorder à la tendresse de Votre Majesté. Cet enfant de souvenir et de regrets est aussi l'enfant de l'Europe. Il est le présage et la garantie de la paix et du repos qui doivent suivre tant d'agitations. »

Ces paroles étaient remarquables. L'Europe regardait la France comme si puissante, qu'elle ne pensait pas qu'elle pût être tourmentée par une crise révolutionnaire sans que les trônes tremblent autour d'elle, et les plus grands monarques venaient pour ainsi dire mettre leur couronne sous la protection de ce berceau. Toutes les lettres des souverains exprimèrent la même pensée; et l'empereur Alexandre écrivait au roi Louis XVIII :

« La naissance du duc de Bordeaux est un événement que je regarde comme très-heureux pour la paix, et qui porte de justes consolations au sein de votre famille. Je prie Votre Majesté de croire que je ratifie le titre d'enfant de l'Europe dont a été salué Monsieur le duc de Bordeaux. »

Telle est l'impression favorable que produisit sur l'Europe et sur la France la naissance de cet enfant qui semblait réservé par le Ciel pour clore à jamais l'ère de la Révolution française et pour rendre à la France avec le haut rang qu'elle occupait jadis dans le monde politique, la paix et la prospérité qu'elle cherche en vain en dehors des voies légitimes.

Cependant cet heureux événement qui comblait de joie tous les honnêtes gens ne faisait pas le compte des fauteurs de révolutions, de ces hommes sans aveux et sans principes, qui n'ont rien à perdre et tout à gagner dans les bouleversements sociaux.

Il leur fallait à tout prix éloigner cet enfant du sol natal et l'empêcher de ceindre la couronne de ses aïeux. Ils se mirent donc résolument à l'œuvre et firent tant et si vite par leurs manœuvres occultes qu'ils parvinrent à leurs fins et forcèrent l'Auguste Maison de France à reprendre encore une fois le chemin de l'exil. Que ces pauvres français ont ils gagné à ces commotions perpétuelles, qui les divisent depuis la révolution de 1830 ?

Ce qu'ils ont gagné, — nos lecteurs le savent comme nous. Ils ont semé dans le trouble et l'agitation; et ils ont récolté l'anarchie, le désordre au dedans, la guerre au dehors, la ruine et la perte de deux de leurs belles provinces, des impôts écrasants et, pardessus tout, la perspective d'un avenir sombre.

Les nouvelles d'Allemagne continuent d'avoir le sombre caractère que nous avons déjà eu l'occasion de signaler à plusieurs reprises; les persécutions accomplissent leur œuvre sacrilège. Une correspondance de Berlin, datée du 2 octobre, nous apprend que les couvents tombent l'un après l'autre sous le coup des lois de mai, et les moines et les religieuses, qui ont vécu dans ce pays en faisant le bien, prennent l'un après l'autre le chemin de l'exil.

Le 29 septembre dernier, la ville de Cologne a été témoin d'une scène qui restera à jamais gravée dans le souvenir des habitants. Une foule énorme a accompagné à la gare une chaise à porteurs, voilée, contenant la dernière religieuse du couvent des ursulines, qui allait chercher un asile en Hollande. Cette religieuse est âgée de 93 ans et depuis 75 ans elle habitait le couvent sous le nom de Sœur

Ursule. Le couvent lui-même existe depuis plus de 200 ans. La veille, la supérieure, Sœur Ignatia, religieuse depuis 56 ans, âgée de 86 ans, était partie avec ses sœurs.

A Osabruck, les sœurs de charité employées dans l'hôpital, appelé *Marienhospital*, ont été informées qu'elles ne seraient autorisées à rester que si elles veulent notifier aux autorités locales et faire ratifier par elles tous les changements qui surviendront dans leur personnel. Les religieuses ont positivement refusé de se conformer à cette injonction.

L'Empereur Guillaume et son brave chancelier Bismark ont encore de plus hautes visées que de s'attaquer à des religieuses et à des moines; ils aimeraient à mettre la main sur l'Auguste vieillard du Vatican; mais ce n'est pas chose facile. Afin peut-être de préparer les voies à cet exploit tant désiré, le vieil Empereur vient de faire une course en Italie. Il n'a pas osé se rendre à Rome; il a craint de faire trop vite la rencontre du vénérable Pontife; il s'est arrêté à Milan. C'est là que Victor-Emmanuel est venu lui présenter ses hommages.

Né dirait-on pas que les alliés et les amis du *roi d'Italie* sont toujours persuadés que le vrai souverain de Rome est Pie IX?

Mais la Révolution italienne va-t-elle se réjouir de cette visite du puissant empereur d'Allemagne?—Nous ne le croyons pas: Les puissants ne s'allient pas aux faibles pour les protéger, mais pour les dominer. En appelant Guillaume I. r en Italie, les grands politiques de l'unité ne feront que lui rappeler la politique de ses vieux prédécesseurs, les Frédéric Barberousse et les Frédéric II. Guillaume I. r se souviendra de ces temps où l'Allemagne dominait l'Italie, et, comme la politique allemande a pour but l'écrasement des peuples latins, et ne manquera pas de tenir sous sa dépendance ce peuple latin par excellence, le peuple italien, afin de s'en servir contre la France qui reste son cauchemar.

Les italiens doivent sentir que c'est là qu'on les mène. Pour ne pas tomber dans l'abîme, il faudrait qu'ils renonçassent aux principes de la Révolution et qu'ils reconnussent leurs fautes récentes.

Depuis l'établissement de la souveraineté temporelle des Papes, et même depuis Saint Léon-le-Grand, c'est à la Papauté que l'Italie doit son indépendance; chaque fois qu'elle n'est séparée de la Papauté, ou qu'elle a négligé de la défendre, elle est tombée sous le joug de l'étranger et a été livrée aux déplorables désordres. La Papauté indépendante, respectée, est nécessaire à l'Italie; elle est pour elle une puissance morale qui compense sa faiblesse naturelle, et qui fait obstacle aux convoitises des conquérants.

Ce qu'on a vu dans le passé on le verra de nos jours. Si l'Italie n'est pas assez sage pour rendre au Pape le trône et les Etats qu'elle lui a enlevés, elle tombera sous la domination plus ou moins déguisée d'une puissance étrangère; elle sera obligée de combattre avec cette puissance contre ses alliés naturels, et pour n'avoir pas voulu du ceptre papal du Pape et de ses légitimes souverains, elle sentira la verge de fer et la main violente des maîtres à qui elle aura elle-même ouvert ses frontières et ses richesses.

Voilà ce que peut amener le voyage impérial qui vient de se faire; et nous craignons que les événements ne justifient nos tristes prévisions.

— Une proclamation publiée dans la *Gazette Officielle de Québec*, en date du 23 octobre, convoque le parlement, pour la dépeche des affaires, au 4 novembre prochain.

Les incendies dans la campagne

Les cultivateurs, au tant que les résidents des villes, sont ex-

posés aux désastreux effets des incendies, soit parce qu'ils sont entourés de substances d'une facile combustion, soit à raison des matières qu'ils emploient, et du peu de précautions qu'ils apportent dans la construction de leurs maisons, granges, écuries, dans leur disposition les unes à l'égard des autres, etc., soit par suite par leur peu de soins à éviter les incendies, soit parce que des secours suffisants leur manquent, soit enfin parce que la malveillance peut agir contre eux avec plus de sécurité par suite de leur isolement.

Il est assez fréquent qu'il arrive des incendies dans nos campagnes; mais quand on y a réfléchi, quand on a vu quelle négligence on apporte à prendre des précautions propres à les prévenir, on est surpris qu'ils n'y soient pas plus fréquents. Il semble, à plusieurs endroits, que tous les serviteurs d'une ferme, à voir la manière dont ils transportent les lumières, dont ils allument et éteignent le feu, etc., conspirent contre sa destruction. Le propriétaire ou le fermier d'une ferme, personnellement intéressé, n'agit pas indifféremment des autres à cet égard. Dans ces rassemblements qu'on appelle *veillées*, où l'on est réuni en grand nombre pour teiller ou filer, on applaudit souvent à l'enfant qui jette le plus de chevenottes dans le foyer, au risque de mettre le feu à la cheminée ou au tas qui est dans l'appartement, qui sert de réunion. Nous citons entre mille cette circonstance parce que les événements funestes qui en sont la suite sont très multipliés.

Et dire qu'au milieu de tous ces dangers, nos cultivateurs sont à la merci de cet élément destructeur: le feu. Le plus grand nombre même de nos villages, les plus considérables et les plus riches, n'ont pas une seule de pompes à leur disposition, ce qui pourrait se faire au moyen de contributions, ou d'une légère taxe imposée par les corporations municipales. Si les richesses de nos cultivateurs sont ainsi exposées au feu, il reste à chacun un moyen de faire face au malheur d'un incendie qui dans un court moment cause la perte de leurs propriétés et de leurs récoltes: ce sont les assurances. Un grand nombre de compagnies assurent à des prix infiniment réduits, et les cultivateurs, quelque pauvres qu'ils soient devraient en profiter.

À plusieurs endroits on a établi des compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, et partout ces associations ont obtenu un véritable succès.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'une semblable association est projetée pour les comtés amis de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska, et qu'une assemblée doit avoir lieu, en la ville de St. Germain de Rimouski, le 15 novembre prochain, pour considérer s'il n'est pas expédient d'établir dans les dits comtés, une compagnie d'assurance contre le feu sur le principe de l'Assurance Mutuelle.

Rapport de l'Hon. Ministre de l'Agriculture du Canada

Nous venons de recevoir le "Rapport du Ministre de l'agriculture du Canada, pour l'année de calendrier de 1874." Sous le titre *agriculture*, nous publions en entier le rapport qu'en a fait l'Honorable M. Letellier à Son Excellence Lord Dufferin.

Il n'est pas besoin de répéter ce que je disais l'an dernier sur la probabilité de l'établissement en Canada, à une époque plus ou moins prochaine, d'instituts agronomiques pour l'enseignement de la théorie de l'industrie agricole.

Plusieurs amis de l'agriculture m'ont entretenu d'un sujet digne d'attention: l'importation des graines, notamment des variétés céréales, et des plantes étrangères. Elle serait, sans nul doute, très-avantageuse à notre agriculture nationale, à laquelle elle offrirait des semences nouvelles ou propres à renouveler les qualités de nos produits; toutefois, que l'administration se préoccupe contre les abus constatés dans les pays où l'Etat se charge de soin de faire cette importation. Outre les quantités achetées, on pourrait se procurer encore de précieuses ressources par des échanges. Mais à moins que les opérations ne fussent dirigées et conduites par des personnes particulièrement expérimentées en ces choses, comme on peut le fournir, par exemple des instituts agronomiques, on ne pourrait guère s'attendre à recevoir le dédommagement de la dépense de ces essais.

Les tableaux sont développés et soigneusement vérifiés du

recensement de l'agriculture et de l'industrie, en ce moment sous presse, serviront à l'avenir de base aux travaux statistiques, et aideront à dresser un cadre pour la publication de relevés périodiques dans l'intervalle entre les recensements décennaux.

L'Exposition universelle de 1876, qui s'ouvrira à Philadelphie, va fournir au Canada une nouvelle occasion, extrêmement propice, d'offrir aux regards du monde entier ses productions naturelles, les fruits de ses industries, ses encouragements et ses chaînes perspectives.

Le fait que cette grande assemblée de toutes les nations se tiendra en Amérique, pour la première fois à bien dire et dans notre voisinage immédiat, sur le territoire d'un peuple ami, doit nous porter à faire d'ardents efforts pour y paraître avantageusement. Je suis convaincu que votre excellence et la nation canadienne s'empresseront de s'associer aux mesures qui seront mises en œuvre à cette fin.

On a implicitement le temps de prendre les dispositions nécessaires d'ici à l'époque de cette instructive et magnifique solennité, qui sera la sixième de ce genre. La tenue des expositions provinciales et des expositions de district, dans les différentes provinces du Canada, précèdera des occasions favorables, qui ne seront point perdues, de faire choix et collection d'objets, diminuera les frais de l'entreprise et aidera à son succès.

Achat de provisions par les cultivateurs

Il semble que les cultivateurs qui habitent loin des marchés, qui ont journellement besoin de beaucoup d'objets qu'ils ne peuvent se procurer que chez des marchands éloignés de leur résidence, devraient avoir ces objets en provision; ils y trouveraient économie de temps, puisqu'ils ne seraient pas obligés de se déplacer si souvent, et économie d'argent, puisque ce qu'on achète en gros est toujours meilleur marché que ce qu'on achète en détail; cependant presque nulle part on en fait. Le plus grand déshonneur se remarque dans la maison du riche laboureur comme dans celle du pauvre journalier; à peine ont-ils une provision de farine pour eux et des fourrages pour leurs bestiaux. Ils s'achètent leur sel, leur huile, leur savon livre à livre, et dépensent souvent plus pour les aller chercher qu'ils ne coûtent, parce que ce n'est presque toujours au moment du besoin le plus pressant qu'ils s'aperçoivent de ce qui leur manque. Un grain d'émétique les aurait soulevés d'une paralysie s'ils l'avaient eu sous la main, et il faut l'aller chercher à trois lieues.

On dira peut-être que la plupart des habitants des campagnes n'ont pas assez d'argent pour faire des provisions; mais c'est parce qu'ils n'ont pas eu de provisions qu'ils ont dépensé plus d'argent. D'ailleurs il n'est pas nécessaire qu'ils achètent tout le même jour, la plupart des articles qui leur sont nécessaires peuvent indifféremment être acquis à toutes les époques. Il ne s'agit que d'acheter en une fois, bon et à bon compte, ce qu'on achète en vingt fois cher et fort mauvais.

Nous ne prétendons pas corriger nos cultivateurs de cette usage; mais nous ne pouvons nous empêcher de le signaler comme une des causes les plus puissantes de la gêne qui règne parmi eux.

Ce que nous disons des consommations journalières des simples laboureurs et des journaliers s'applique également aux riches propriétaires pour d'autres objets. Il est peu commun, en effet, d'en voir un qui a du bois de construction et de charroinage, des matériaux pour réparer leurs bâtiments. Ont-ils un besoin ils envoient chez le charpentier ou le menuisier, chez le charroin qui parfois n'ont que du bois vert et par conséquent de peu de durée; chez le maçon ou le couvreur, qui leur fait payer les pierres et le bardan une fois plus cher.

Le véritable esprit de conduite ne consiste pas à épargner sur sa nourriture de manière à se priver de tout, mais à tirer le meilleur parti de ses revenus, pour diminuer la somme de ses dépenses, et augmenter cependant la masse de ses jouissances. Or, un des moyens de parvenir à ce double but est la prévoyance.

Derniers jours de l'engrais d'un cochon

A mesure qu'on approche de l'engrais, et que l'animal gorgé d'aliment n'a plus une grande énergie, il faut délayer dans l'eau

la farine moulue grossièrement, et la convertir par la cuisson en une bouillie d'abord claire, qu'on réduit ensuite à la consistance d'une pâte, afin qu'elle ne contiennent plus que la quantité d'eau nécessaire pour la détrempier.

Pour leur administrer cette nourriture ainsi épaissie, les anglais se servent d'une machine qui leur a constamment réussi; c'est une espèce de trémie enfoncée, mais dont une des parois est ouverte depuis le fond jusqu'à 4 ou 5 pouces de hauteur, sur 2 ou 3 pouces de largeur; elle est suspendue au-dessus d'une auge de la capacité d'un pied et demi cube; on jette la matière dans cette trémie un peu inclinée, et il n'en tombe qu'autant que les cochons peuvent en manger. On se sert encore, avec le même succès, d'un autre instrument à la faveur duquel les cochons, vers les derniers jours de l'engrais, sont pris par les quatre pattes, et n'ont de libre dans leurs mouvements que la mâchoire, en sorte que tout ce qu'ils avalent jusqu'au dernier moment de leur existence tourne au profit de la graisse; mais dès qu'ils laissent de leur mangeaille, et que l'appétit diminue sensiblement, ils ne tardent guère à réunir toutes les qualités nécessaires pour entrer dans le saloir; on ne doit pas différer alors de les tuer.

Qualité de la viande,

Suivant les différentes parties de l'animal dont elles proviennent.

La qualité des viandes varie non-seulement suivant la variété de l'animal qui la produit, suivant l'âge, suivant le régime alimentaire et l'hygiène auxquels il est soumis, mais encore suivant les parties de l'animal dont elles proviennent.

La meilleure viande, dans les espèces bovine et ovine, se fait contre en masse charpue, le long de la colonne vertébrale, au dos; puis à la croupe; aux cuisses, enfin aux épaules. On n'obtient que de la viande de deuxième et troisième qualité, tendineuse ou membraneuse, peu agréable et peu facile à manger, dans les jambes, du bas des côtes, de la poitrine, du ventre, du cou et de la tête.

Les viscères, soit des mammifères, soit des oiseaux, tels que cœur, poumons, intestins, foie, reins, cervelle, etc., sont généralement moins nourrissants que la chair musculaire. Les parties gélatineuses, telles que les pieds, la tête, etc., sont encore moins nutritives.

Petite Chronique

L'apiculture dans la Province de Québec.—Voici le rapport que faisait à la Société d'apiculture de France, notre habile apiculteur, M. Thomas Valiquet, de St. Hilaire, dans le mois d'août dernier. Ce rapport est extrait de l'Apiculteur, livraison du mois de septembre.

« Les apiculteurs de la Province de Québec sont, dans la joie nous avons cette année une bonne récolte de miel, telle que nous n'en avons pas eue depuis sept ans. Nous ne nous y attendions guère à cause du manque de fleurs du bois-blanc. Cet arbre fleurit au 10 juillet, le trèfle blanc fleurit à la mi-juin et cesse de donner du miel vers le temps de la fleur du bois-blanc. Ce sont d'ordinaire, ces deux fleurs qui nous donnent notre récolte de miel. Cette année est exceptionnelle; c'est le trèfle blanc qui a fourni à lui seul, une bonne récolte: le bois-blanc nous fait défaut parce qu'il a été privé de ses feuilles par une chenille qui mange aussi les feuilles de nos pommiers. C'est une grande perte pour les abeilles que de ne pas jouir de la fleur du bois-blanc.—Cet arbre, haut de 40 à 50 pieds, est fourni depuis le bas, de longues branches, qui se chargent de fleurs, et dure de dix à quinze jours.—Nous avons déjà un joli commencement de récolte en main, et aujourd'hui, une pluie nous arrive et fécondera la terre et fera durer le trèfle blanc encore quelques semaines; par bonheur nos champs et nos routes sont blanchis de la fleur de ce trèfle.—Le miel amassé dans mes petites boîtes est blanc et a la plus belle apparence; aussi les épiciers de Montréal m'écrivent tour à tour pour s'assurer d'avoir ma récolte. De mon côté, j'ai pris le moyen de faire le plus de miel, à raison du besoin d'argent. Le mobilisme est, sans contredit, ce qu'il y a de plus commode; dès qu'un essaim sort, je le loge dans une boîte et aussitôt je lève

les cadres de ma ruche et extrait tous les alvéoles de mères, et de suite remets l'essaim à sa mère et je suis tranquille avec cette ruche durant une dizaine de jours, j'ai soin de lui donner douze et quelquefois dix-huit petites boîtes. S'il arrive que deux essaims se mêlent, alors je les établis dans une nouvelle ruche : quelques-uns de ces essaims achèvent d'emplir leurs six premières boîtes et je me propose de doubler ces boîtes.

Appel à la Reine sur la question de la loi des écoles du Nouveau-Brunswick. — Nous lisons à ce sujet dans le Freeman journal publié à St. Jean, Nouveau-Brunswick :

« Les catholiques de la province, tout en attendant patiemment la réponse de la Reine, à l'adresse de la chambre des Communes, dont ils espèrent recevoir secours, éprouvent toujours la grandeur de l'injustice qu'on leur fait subir. Samedi, nous disions que l'ameublement de deux prêtres du comté de Kent, était saisi sous exécution, pour les taxes des écoles, qu'ils ne peuvent pas consciencieusement payer à moins qu'on ne les y force. Aujourd'hui, nous avons à annoncer que l'évêque de Saint-Jean a été forcé, à cette saison d'inactivité, quand l'argent est rare, et quand tant de personnes sont oisives, et que si peu sont en mesure de faire face à leurs engagements, de demander à la congrégation de la cathédrale et à celle de Portland de souscrire, une seconde fois en moins d'une année, pour le soutien des écoles libres catholiques, dans lesquelles reçoivent leur éducation quelque 1200 enfants dont les parents sont forcés de payer une large part de l'argent qui sert à construire des écoles splendides pour les enfants de leurs riches voisins protestants, et les gros salaires des instituteurs employés à donner à ces enfants protestants l'éducation que préfèrent la majorité protestante.

Le même journal publiait, quelques jours après, ce qui suit : « La collecte supplémentaire pour le support des écoles catholiques, faite dans la cathédrale, samedi, s'est élevée à plus de \$800. La collecte à l'église Saint-Pierre a produit \$500.

« C'est ainsi que les catholiques de Saint-Jean sont obligés de se taxer deux fois, tandis que, au nom du progrès et des lumières et de par la loi, ils sont dépourvus de plus fortes sommes, qui sont employées à l'éducation des enfants de leurs riches voisins protestants. »

— Nous apprenons par le *Morning Chronicle* que M. Droure a choisi le 18 novembre pour faire transporter son mort au cimetière catholique. Ce jour sera le 6me anniversaire de la mort de Guibord. On annonce qu'il se fait de grands préparatifs pour donner à cet acte anti-religieux tout l'éclat possible. Pas moins de 600 militaires escorteront la cavalerie chargée de transporter les restes de Guibord ; c. r. nous dit-on, il ne faudra pas moins de 16 chevaux pour porter ce cercueil de pierre qui sera pour M. Droure et ses adeptes, un souvenir de leur honteuse persécution contre l'Eglise catholique à laquelle ils appartiennent.

RECETTES

Feu de cheminée

Beaucoup d'incendies commencent, dans les campagnes, par un feu de cheminée, ces dernières y étant rarement construites par la solidité convenable. Un des moyens d'empêcher ses progrès, c'est de boucher l'ouverture inférieure avec une toile, ou mieux une couverture de laine mouillée, de manière que le courant d'air soit intercepté. Un autre, beaucoup plus sûr, c'est de jeter une poignée de soufre réduit en poudre, ou du fleur de soufre, sur les charbons encore brûlants. Le gaz sulfureux qui s'y dégage, remplit la cheminée, s'empara de l'oxygène de l'air et éteint subitement la flamme. Tout cultivateur prudent doit toujours avoir chez lui quelques livres de soufre pour l'occasion ; la dépense de mise est peu considérable.

Moyen de se préserver des maladies contagieuses

Les personnes qui visitent les malades ou les soignent, doivent prendre l'habitude de ne jamais avaler leur salive tout le temps qu'elles resteront dans la sphère des exhalaisons provenant de la respiration ou de la sueur des malades. Le Dr. Dobrzéni prétend que la salive s'imbibe aisément de l'infection et qu'elle

forme un véhicule propre à la conduire dans l'estomac où inévitablement elle produira un effet fatal, quoiqu'en cherchant à se garantir le corps de l'infection. C'est ce célèbre médecin conclut de là, que les drogues, qui excitent la salive et dont beaucoup usent, conviennent particulièrement aux personnes qui sont obligées de visiter et d'assister les malades atteints de maladies contagieuses.

AVIS

NOUS, soussignés, francs tenanciers des Comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska, en conformité à l'acte concernant les Compagnies d'Assurance Mutuelle, Chapitre 68 des Statuts Refondus du Bas-Canada, convoquons une assemblée publique des francs tenanciers des dits Comtés, qui aura lieu en la Ville de St. Germain de Rimouski, à la porte de la Cathédrale, **LUNDI LE QUINZE DE NOVEMBRE** prochain, mil huit cent soixante et quinze, pour considérer s'il est expédient d'établir dans les dits Comtés une Compagnie d'Assurance Mutuelle.

Comté de Rimouski, 28 Septembre, 1875.

- R. Fiset, M. P.
- J. T. Couillard, Maire, Ville de Rimouski
- J. N. P. Eliot, Avocat
- F. F. Rouleau, Avocat
- J. F. Pelletier, Marchand
- André Elz. G. Juvreau, Régul.
- Jos. M. Garon, N. P.
- GEO. SYLVAIN, J. P.
- C. F. Parent
- N. J. Pinault, M. D.
- A. Peletendre, Avocat
- BUTCHART BROS & Co.
- St. Laurent, Marchand
- John Gleason, Avocat

28 octobre 1875.



AVIS

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, Québec, 19 Octobre 1875.

Il est donné avis que conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le ou avant le 18 Novembre 1875.

M. MUIR, Greffier de l'Assemblée Législative.

20,000

ARBRES FRUITIERS

D'ORNEMENTS
 A VENDRE CHEZ M. AUGUSTE DUPUIS

VILLAGE DES AULNAIES,
 A ST. ROCH DES AULNAIES, COMTE DE LISLET.

Arbres de choix et propres à notre climat.
 Catalogue fourni gratis sur demande.

AGENTS DEMANDÉS
 COMMISSION LIBÉRALE.

PRIERE ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS, adressées au M. Pré-Général des Postes, seront reçues, à OTTAWA, jusqu'à MID,

VENDREDI, LE 24 DÉCEMBRE 1875.

prochain, par le transport des Malles de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre années, en chaque cas, entre les lieux mentionnés plus bas, à partir du 1er avril prochain

- BEAURIVAGE et PARKHURST, TROIS fois par semaine;
- BASSIN DE GASPÉ et PERLÉ, SIX fois par semaine;
- ILE AUX COUDRES et BAIE SAINT PAUL, DEUX fois par semaine;
- LAC ETCHESNÉ et STANDON, DEUX fois par semaine;
- POINTE-AUX-TREMBLES et SAINT-RAYMOND, SIX fois par semaine;
- SAINTE-AUGUSTIN et SAINTE-CATHERINE, TROIS fois par semaine;
- SAINTE-BERNARD et STATION JOBIN, TROIS fois par semaine;
- SAINTE-CYRILLE et la STATION DU CHEMIN DE FER A L'INLET, DEUX fois par semaine;
- SAINTE-MATHIEU et SAINT-SIMON, DEUX fois par semaine.

Des notices imprimées contenant des informations plus détaillées relativement aux conditions des contrats proposés pourront être vues, et on pourra obtenir des formules de soumissions en blanc, aux Bureaux de Poste mentionnés plus haut, ou au bureau du soussigné.

WM. G. SHEPPARD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste,
Québec, 25 octobre 1875.

A VIS est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine Session, pour obtenir un Acte incorporant " La Société de Secours Mutuel sous le patronage du Sacré-Cœur de Jésus, " pour les comtés de l'Islet, Kamouraska et Témiscouata.

28 Octobre 1875.



PROVINCE DE QUÉBEC

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés

L ES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation, pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiedes que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées

au long dans la " Gazette Officielle de Québec, " elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de l'édité demandé) dans la " Gazette Officielle de Québec " en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publié dans le district concerné, et remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis doivent être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les " deux premiers s-maines " de la session.

BOUCHER DE ROU-HERVILLE,
Greffier du Conseil Législatif.
C. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Québec, 10 Août 1875

MUSIQUE NOUVELLE!

MUSIQUE VOCALE :	
Les deux mères.....	Boissière..... 25
Histoire d'oiseaux..... 25
La classe aux papillons..... 25
Noble courtois.....	Harrigan..... 35
Mademoiselle.....	Boissière..... 25
Pauvre rose.....	M. A. D..... 25
Amour et prière.....	Lachmann..... 25
Les lognettes magiques.....	Garibaldi..... 50
Le dernier de l'orpheline.....	Boissière..... 25
La fauvette et la prison..... 25
Les trois gâteaux..... 25
L'Annonciateur: elle prie, elle attend!.....	Ben. Teyoux..... 40
A Saint-Blaise.....	Pessard..... 30
Chanson de Jean Prouvaire.....	Holmès..... 50
Amour et espérance.....	Boyéry..... 25
Chanson d'été.....	Rupès..... 50
MUSIQUE INSTRUMENTALE :	
Le lys.....	Spindler..... 40
Transports joyeux.....	Lambert..... 85
Souviens-toi.....	Spindler..... 40
Andalusia, valse.....	Pénavaire..... 75
Les gondoles.....	Delorme..... 50
Heures heureuses..... 50
Chant du Lazzarone.....	Kowalski..... 70
Paysans.....	Marmontel..... 75
Bergère.....	Kowalski..... 60
Rose des Alpes.....	Spindler..... 40
Bouquet de violettes..... 40
Feuilles d'automne, valse.....	Davids..... 70
Nuit d'Asie.....	Marmontel..... 75
Pauvre fleur.....	Spindler..... 40
Feuilles d'automne.....	Kowalski..... 60
Méditation..... 60
Sur l'A triatique..... 60
Dreaming on the lake.....	Lott..... 80
Nuit et jour, valse.....	Lamothe..... 80
La jolie hongroise, valse.....	Fischer..... 60
Colombine, Polka.....	Dessaux..... 50

En vente chez
A. LAVIGNE,
Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique
111, rue St. Jean, QUÉBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, le 10 Octobre 1875.
L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 14 par cent.
JAMES JOHNSON,
L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.